



CONSIGNES AUX EQUIPES ENGAGEES EN CHAMPIONNATS DE FRANCE (SAISON 2021-2022)

Thématique :

Présidence

Clubs et Territoires

Administration et Finances

Pratiques Fédérales

Haut Niveau

Affaires juridiques et
Institutionnelles

Formation & Emploi

3x3

Marque

Destinataires :

Comités

Ligues, Comités et Clubs

Ligues

CTS

Ligues et Comités

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Echéance de réponse :

Pour assurer un bon déroulement de la saison sportive 2021-2022, nous vous recommandons de consulter [l'eFFBB](#) ainsi que le site fédéral www.ffbb.com, sur les rubriques et/ou documents suivants :

- **eFFBB** :

- L'Annuaire officiel et les Règlements sportifs (dans « Thématiques » puis « Affaires Juridiques et Institutionnelles » puis « Règlements »), et plus particulièrement :
 - Les Règlements Sportifs Généraux des Championnats et Coupes de France (règles générales - voir détails ci-dessous) ;
 - Les règlements sportifs particuliers par division ;
 - Les dispositions financières.
- Les Procès-verbaux des décisions (dans « Institutions » puis « FFBB » puis « Documents ») ;
- Le Calendrier Général : dates des Championnats et Coupes de France (dans « Institutions » puis « FFBB » puis « Documents ») ;
- Les Notes.

- **Site Internet** :

- Tous les calendriers, résultats et classements par division (Onglet « Compétitions »).

Pour toute question relative à eFFBB, nous vous remercions de bien vouloir envoyer un e-mail à : assistanceeFFBB@ffbb.com

Pour obtenir les codes de saisie de FBI V2, veuillez contacter votre Comité Départemental/Territorial.

Les règlements sportifs des Championnats et Coupes de France

- Dérogations d'horaire, date

Vous devez effectuer vos dérogations directement via FBI par le module club. Il est toutefois conseillé de contacter le club adverse pour un accord tacite préalable.

- Si la demande parvient à la FFBB **avant le début du championnat**, la demande de dérogation est **gratuite** ;
- Si la demande est formulée et/ou parvient à la FFBB après le début du championnat, **elle est payante (80 € pour les seniors, 50 € pour les jeunes)**. La demande de dérogation devra parvenir à la FFBB **au moins un mois** avant la date prévue ;

Pour rappel :

- « **Tout report à une date ultérieure sera refusé** » ;
- « **La Commission Fédérale 5x5 fixera l'horaire de la dernière journée retour des Championnats de France, sans que cet horaire puisse être modifié par les organisateurs.** » (2 dernières journées de la phase 1 pour la LFB, la LF2 et la NM1). Par défaut, les rencontres sont programmées à l'horaire officiel de la division.

ATTENTION : Pour les clubs ayant souhaité le couplage de rencontres de Championnat de France où le jour, l'horaire et le lieu sont identiques, l'association sportive recevante doit prendre toutes les dispositions pour proposer des aménagements. Elle doit ainsi prévoir une salle pour chacune des équipes en cas de refus du club adverse.

- Changements de salle

Veuillez vérifier **AVANT LE DEBUT DE SAISON** que la salle indiquée sur le site fédéral, pour chacune de vos équipes engagées en Championnats de France est correcte ; sinon nous envoyer un mail rectificatif (nom de la salle, adresse complète, code postal, ville) à : sportive@ffbb.com.

A noter que le changement de lieu n'est pas payant, et ne nécessite pas l'accord de l'adversaire.

Dans un souci d'uniformité et d'équité sportive, l'ensemble des groupements doit impérativement être en totale conformité avec le règlement avant la reprise du championnat pour la saison 2021-2022. Dans le cas contraire, ces groupements sportifs ne pourront accueillir leur(s) adversaire(s) et devront se déplacer sur un équipement répondant aux nouvelles dispositions règlementaires ainsi qu'à l'ensemble du règlement des salles et terrains en rapport avec leur niveau de compétition.

Au regard de la situation actuelle et de la possibilité que certaines salles de sport soient réquisitionnées comme centres de vaccination, nous vous informons que la priorité de la FFBB est de favoriser le jeu avant tout, et donc de mettre en œuvre toutes les solutions possibles pour qu'un maximum de rencontres puissent se dérouler aux dates initialement prévues.

Par conséquent, si votre salle n'est pas disponible sur une période relativement importante, nous vous invitons d'ores et déjà à solliciter votre collectivité ou les collectivités alentour afin de trouver une salle de repli répondant au classement exigé dans le Règlement Sportif Particulier de votre division.

Pour rappel : Si des renseignements sont erronés dans FBI ou si votre salle ne répond pas à la réglementation en vigueur, merci de bien vouloir contacter votre Comité Départemental/Territorial.

- Changements en semaine

Concernant les officiels, une indemnité supplémentaire sera imputée (voir barème fédéral dans l'annuaire de la saison 2021-2022).

- Participation

Pour prendre part aux rencontres de Championnats, Trophées ou Coupes de France, tous les joueurs doivent être régulièrement qualifiés et inscrits sur la feuille de marque. **Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit pouvoir entrer en jeu au cours de la rencontre et respecter toutes les règles de participation de la division.**

Nous vous rappelons que les licences de type JH/OH ne permettent pas de participer aux Championnats de France. Pour toute question à ce sujet, nous vous remercions de bien vouloir contacter la Commission Fédérale Qualification (qualification@ffbb.com).

Les règlements FFBB prévoient que chaque joueur(se) qui souhaite être inscrit sur une feuille de marque d'une division de Championnat de France (NM2/NM3/NF1/NF2/NF3) ou Championnat de Pré-Nationale, devra bénéficier du statut CF/PN. Vous pouvez prendre attache auprès de la Commission Fédérale des Clubs (chartesengagements@ffbb.com) pour tout renseignement complémentaire.

- Pénalités financières

- Envoi tardif de feuille de marque ou feuille de marque non identifiable : 80 € ;
- Non-enregistrement des résultats, dans l'heure qui suit la rencontre : 50 € ;
 - Rappel : L'enregistrement des résultats dans l'heure qui suit la rencontre est obligatoire (même dans les divisions utilisant e-Marque).
- Non-respect du cahier des charges de l'e-Marque (par rencontre) : 50 € ;
- Non-transmission de la liste des brûlés (par rencontre) : 50 € ;
- Licence manquante Seniors : 26 € ;
- Licence manquante Jeunes : 11 € ;
- Forfait simple CF Jeunes (cf. Dispositions financières) ;
- Forfait simple CF Séniors (cf. Dispositions financières) ;
- Forfait Coupe de France et Trophée : En fonction du niveau (cf. Dispositions financières) ;
- Pénalité pour non-respect du nombre de joueurs(ses) minimum à inscrire sur la feuille de marque (cf. Article 29 des Règlements Sportifs Généraux) ;
- Type de licence non autorisé pour un entraîneur (1^{ère} infraction pour une équipe) : 200€ (cf. Annexe 2 des Règlements Sportifs Généraux) ;
- Participation d'un joueur sans statut CF/PN (1^{ère} infraction pour une équipe) : 200€ (par manquement constaté sur la FDM) (cf. Annexe 2 des Règlements Sportifs Généraux) ;
- Inscription sur la feuille de marque d'un joueur n'entrant pas en jeu, ne pouvant pas entrer en jeu et ne respectant pas les règles de participation (1^{ère} infraction pour une équipe) : 200€ (par manquement constaté sur la FDM) (cf. Annexe 2 des Règlements Sportifs Généraux) ;
- Couleur ou numéro identitaire non autorisés pour un joueur (1^{ère} infraction pour une équipe) : 200€ (cf. Annexe 2 des Règlements Sportifs Généraux) ;

- Traitement des :

- Réserves par la Commission Fédérale 5x5 (sportive@ffbb.com) ;
- Réclamations par la Commission Fédérale Haut Niveau des Officiels (LFB / NM1 / Coupes de France Joë Jaunay et Robert Busnel - hno@ffbb.com) et par la Commission Fédérale 5x5 (les autres divisions du Championnat de France et les autres Coupes de France - officiels@ffbb.com) ;
- Dossiers Disciplinaires par la Commission Fédérale de Discipline (discipline@ffbb.com) ;
- Joueurs(ses) étrangers(ères) par la Commission Fédérale de Qualification (qualification@ffbb.com) ;
- Entraîneurs par la Commission Fédérale des Techniciens (statutentraîneur@ffbb.com).

La feuille de marque électronique (ou e-Marque)

La feuille de marque électronique e-Marque V2 sera obligatoire pour

- **Tous les Championnats de France organisés par la FFBB ;**
- **Toutes les Coupes de France organisées par la FFBB.**

L'inscription des joueurs sur les feuilles de marque doit se faire avec la plus grande attention, **les entraîneurs doivent assurer les vérifications nécessaires avant d'apposer leur signature.**

Les quelques feuilles de marque papiers adressées prochainement sont à **utiliser uniquement en « feuille de secours » (cas de soucis avérés dans la mise en place de l'e-Marque : bugs, ou autres problèmes matériels par exemple)**, et n'ont pas non plus vocation à être utilisées pour vos rencontres amicales.

Nous vous rappelons également que même en cas de souci lors de l'import d'une rencontre dans e-Marque V2, une rencontre peut être créée manuellement dans le logiciel. Dans ce cas, les données de la rencontre ne peuvent pas être envoyées directement dans FBI, et il faut donc saisir le score dans FBI, puis envoyer le PDF généré de la feuille de marque à l'adresse sportive@ffbb.com en expliquant pourquoi le code de la rencontre n'a pas été utilisé.

L'ensemble des documents relatifs à la mise en place de l'e-Marque sont à consulter sur le site Internet de la FFBB dans l'onglet « FFBB » / « OTM » / « e-Marque » (<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/otm/e-marque>). Pour toute question d'ordre technique, ou relative à la mécanique de la table de marque, merci de bien vouloir envoyer un e-mail à : assistanceemarqueV2@ffbb.com.

Organisation du Service 5x5

Afin de faciliter votre communication avec le Service 5x5, nous vous remercions de bien vouloir noter l'organisation pour la saison prochaine :

- **Charlotte DOREAU, Responsable du Service** - Téléphone : 01.53.94.25.42.
- **Melody BODIN, Chargée de Mission – Partie Officiels et Partie Médicale** - Téléphone : 01.53.94.25.37.
- **Jérémy MEYNARD, Chargé de Mission – Partie Sportive** - Téléphone : 01.53.94.26.26.
- **Sarah AL ASHRAM, Assistante du Pôle Pratiques Fédérales** – Téléphone : 01.53.94.25.84.
- **Alan LE BOLLOCH, Assistant du Pôle Pratiques Fédérales** - Téléphone : 01.53.94.25.39.
- **Ayoub KSAS, Assistant du Pôle Pratiques Fédérales** - Téléphone : 01.53.94.25.33.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition afin de répondre à toutes vos questions sur les Championnats et les Coupes de France ou pour compléter votre information aux adresses suivantes :

- Partie Sportive : sportive@ffbb.com
- Partie Officiels : officiels@ffbb.com
- Partie Médicale : medicale@ffbb.com

Nous vous invitons à communiquer ces consignes et informations relatives aux Championnats de France, à vos techniciens et à vos dirigeants afin de vous éviter des pénalités financières ou sanctions sportives par méconnaissance des règlements.

Contact

Tél : 01.53.94.25.42

E-mail : sportive@ffbb.com

| Rédacteur | Vérificateur | Approbateur |
|--|--|---|
| Alain SALMON Président de la Commission Fédérale 5x5 | Sébastien DIOT Directeur du Pôle Pratiques Fédérales | Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général |
| Référence | 2021-07-27 NOTE LR CD CLUBS 5-CF5x5 Consignes aux équipes engagées en Championnats de France (Saison 2021-2022) - VFIN | |